

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN; Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT : M. Jean-René JOUFFE.

Mme Raymonde BENOUFFA donne procuration à M RAFFRAY Marcel,

Secrétaire de séance : M. Marcel RAFFRAY.

Délibération 1

COMPTE DE GESTION 2018
LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

EXPLOITATION :

Dépenses	106 223.53 €
Déficit antérieur reporté	264 207.46 €
Recettes	108 152.00 €

DÉFICIT DE CLOTURE : 262 278.99 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	30 000.00 €
Recettes	- €
Excédent antérieur reporté	195 663.64 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 165 663.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2018 à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

Délibération 2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte administratif du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

EXPLOITATION :

Dépenses	106 223.53 €
Déficit antérieur reporté	264 207.46 €
Recettes	108 152.00 €

DÉFICIT DE CLOTURE : 262 278.99 €

INVESTISSEMENT :

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	30 000.00 €
Recettes	- €

Excédent antérieur reporté 195 663.64 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 165 663.64 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2018 à l'unanimité.

Délibération 3 COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	814 124.91 €
Recettes	1 045 977.32 €
Excédent antérieur reporté	59 884.78 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 291 737.19 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	309 113.93 €
Excédent antérieur reporté	260 000.58 €
Recettes	430 428.04 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 381 314.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2018 à l'unanimité.

Délibération 4 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le Compte administratif de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2018 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	814 124.91 €
Recettes	1 045 977.32 €
Excédent antérieur reporté	59 884.78 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 291 737.19 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	309 113.93 €
Excédent antérieur reporté	260 000.58 €
Recettes	430 428.04 €

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

EXCEDENT DE CLOTURE : 381 314.69 €

Reste à réaliser

Dépenses 589 237.92 €

Recettes 112 900.00 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2018 à l'unanimité.

**Délibération 5 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018
AFFECTATION RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2018 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (291 737.19 €) au budget de l'exercice suivant (2019).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- A la section investissement du budget primitif 2019, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 220 000.00 €
- A la section de fonctionnement du budget primitif 2019, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 71 737.19 €.

Délibération 6 INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec date d'entrée en vigueur au 01 janvier 2019, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire correspondant à :

43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une population comprise entre 1000 à 3499 habitants, soit 1 672.43 € brut.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

Délibération 7 INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Vu l'arrêté municipal du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec date d'entrée en vigueur au 01 janvier 2019 :

De fixer le montant des indemnités mensuelles pour les trois premiers adjoints pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint correspondant à :

13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une population comprise entre 1000 à 3499 habitants, soit 505.62 € brut.

Et de fixer le montant des indemnités mensuelles pour le quatrième adjoint pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint correspondant à :

10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une population comprise entre 1000 à 3499 habitants, soit 388.94 € brut

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	FONCTION	INDEMNITES ALLOUEES
Philippe DAULY	Maire	1 672.43 € brut
Hervé JOSSELIN	1 ^{er} Adjoint	505.62 € brut
Madeleine ABBE	2 ^{ème} Adjointe	505.62 € brut
Marcel RAFFRAY	3 ^{ème} Adjoint	505.62 € brut
Anne-Claude MORIN	4 ^{ème} Adjointe	388.94 € brut

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

**Délibération 8 DEVIS POUR L'ENTOURAGE DU BASSIN DE
RETENTION AU LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Le bassin de rétention d'eau au lotissement « La Louvelais » doit être sécurisé. Monsieur BOURSEUL Benoît préconise la mise en place de barrières en bois plutôt qu'un grillage pour que l'entretien soit plus facile.

Un devis est proposé par la société BOIS EXPO de La Mézière pour l'entourage du bassin avec des rondins de bois (mise en place de barrières).

Le montant de la facture s'élève à la somme de 1 029.36 € HT.

La société POINT VERT propose un devis pour le même chantier pour un montant de 1 109.42 € HT

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité propose de retenir le moins disant soit la société BOIS EXPO.

Délibération 9 DEVIS POUR UNE PLATE FORME 4 MARCHES

Le personnel communal doit parfois se servir d'un escabeau pour réaliser quelques travaux en hauteur ou récupérer des produits....

Monsieur le Maire a décidé d'investir dans une plateforme quatre marches qui permet de travailler en hauteur tout en étant protégé.

Le devis fourni par la SAS SOFIBAC de Saint Malo pour ce matériel s'élève à la somme de 340.00 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte d'acheter ce matériel pour le personnel communal et d'imputer cette facture au compte 2188-69 en investissement.

**Délibération 10 DEVIS POUR DES PANNEAUX DE
SIGNALISATION**

L'achat de panneaux de signalisation est nécessaire pour changer certaines indications et sécuriser les routes sur différents lieux dits (route barrée, déviation...).

La société 4S SIGNALISATION MARQUAGE propose un devis d'un montant de 477.40 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte le devis de 4S Signalisation Marquage pour le montant indiqué ci-dessus, la facture sera imputée au compte 2152 en investissement.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

**Délibération 11 DEVIS POUR UN GRILLAGE AU TERRAIN
D'ENTRAINEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL**

L'association cynophile de Bourseul se réunit le samedi au niveau du terrain d'entraînement de football où les cours d'éducation canine sont dispensés.

Afin d'être totalement en sécurité, la Présidente Mme FRAGA souhaiterait que le terrain soit clôturé par un grillage plutôt que les barrières actuelles, elle propose que la subvention communale sur plusieurs années ne soit pas versée et serve à l'achat d'une clôture.

Monsieur BOURSEUL Benoit a sollicité des devis auprès de :

► la SAS POINT P pour le grillage, les poteaux et le matériel nécessaire pour un montant de 738.00 € HT.

► La société POINT VERT a répondu aussi pour le même matériel pour la somme de 828.76 € HT.

Le Conseil Municipal décide de prendre le devis de la SAS POINT P comme indiqué ci-dessus, cette facture sera imputée en investissement au compte 2188-99.

Délibération 12 SUBVENTION AMICALE LAIQUE

Une subvention annuelle est versée à L'Amicale Laïque pour l'éveil culturel et le transport scolaire qui sera pour 2019 d'un montant de 3 168 € (144 enfants X 22 €).

Pour les décorations de fin d'année, la commune a acheté des sapins pour un montant de 340.00 € TTC auprès de l'Amicale Laïque.

Pour l'arbre de Noël de 2018, un spectacle a eu lieu son coût a été de 755.00 € TTC, la commune souhaite participer à hauteur de 500 €.

Le Montant total de la subvention 2019 s'élèvera à 4 008.00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte cette proposition de subvention 2019 pour l'Amicale Laïque.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

Délibération 13 PARTICIPATION POUR LA PISCINE

Cette année la commune a participé aux frais de participation à l'activité piscine pour un montant de 29.80 € par enfant pour 10 séances de piscine.

Le coût payé pour les enfants de CP (20 enfants) et CE1 (20 enfants) qui ont participé à l'activité piscine s'est élevé à 1 102.60 € (37 X 29.80 = 1 102.60 €).

Pour cette période, les enfants n'ont été à la piscine que 9 fois au lieu de 10 (le car affrété par Dinan Agglomération n'étant pas venu chercher les enfants).

Monsieur le Maire propose de réclamer à Dinan Agglomération le coût de la séance manquante soit 110.26 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire pour se faire rembourser la séance manquante d'activité piscine.

Délibération 14 BAIL POUR LE SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire avertit les conseillers que le bail pour le salon de coiffure a expiré, il faut le renouveler auprès d'un notaire soit dans les mêmes conditions ou sans charge, en mettant un compteur d'eau pour le salon de coiffure.

Les conseillers autorisent Monsieur le Maire ou un adjoint à renouveler le bail du salon de coiffure auprès de l'étude de M RENAUD Gaëtan.

Délibération 15 VENTE DE TERRAIN

Le 12 février 2019, un courrier des Avocats Associés BÉTTINI-MALÉCOT est adressé à Monsieur le Maire pour l'avertir que Madame DIVEU Nicole a saisi son avocate dans le cadre du litige de la propriété de la parcelle N°78.

L'avocate M SOLIGNAC Virginie demande de lui indiquer s'il y a une solution amiable intermédiaire qui peut être trouvée afin que la situation puisse être régularisée et que chaque partie soit rétablie dans ses droits.

A défaut, sa cliente sera contrainte d'exercer les voies de recours.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire parvenir le courrier du 16 janvier 2019 (courrier envoyé à Madame DIVEU Nicole en recommandé avec accusé de réception) à l'avocate pour qu'elle soit informée de la proposition faite à ce jour.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fournir à l'avocate de Mme DIVEU Nicole les informations nécessaires pour régulariser la situation.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

**Délibération 16 MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA
MATERNITÉ DE L'HOPITAL DE DINAN**

Madame MORIN Anne-Claude informe les conseillers qu'il est possible que le service maternité de l'hôpital de Dinan soit fermé.

Elle sollicite le conseil pour qu'une motion de soutien soit faite par la commune de Bourseul pour le maintien du service maternité de l'hôpital de Dinan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la motion de soutien contre la fermeture du service maternité de l'hôpital de Dinan.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION CLASSE : Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le dossier de participation financière pour la classe spécialisée avec la commune de Plancoët n'est pas réglé.

La commune nous informe que 2 enfants de Bourseul sont inscrits dans la classe CLIS de Plancoët (participation demandée par enfant 740.32 €) et la commune de Pluduno nous informe qu'il y a 1 enfant dans leur classe CLIS (participation demandée par enfant 559.80 €) pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le bâtiment CFA sollicite une subvention pour l'enfant GOUAULT Arnaud qui est apprenti dans cette école.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite à ce dossier.

TRAVAUX A L'EGLISE

Quelques travaux sont à effectuer au cœur de l'église, plusieurs devis sont sollicités auprès de menuisiers et différents corps de métier.

Monsieur OLÉRON Michel souhaiterait qu'une sonorisation extérieure soit installée pour que les personnes qui ne peuvent rentrer dans l'église puissent entendre la cérémonie.

Madame ABBE Madeleine avait déjà sollicité la mise en place d'un éclairage extérieur et réitère sa demande.

Ordre du jour :

Délibération 1 Compte de gestion 2018 lotissement « La Louvelais »

Délibération 2 Compte administratif 2018 lotissement « La Louvelais »

Délibération 3 Compte de gestion 2018 commune

Délibération 4 Compte administratif 2018 commune

Délibération 5 Affectation du résultat 2018 commune



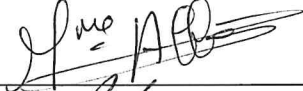





Délibération 6 Indemnités de fonction du Maire

Délibération 7 Indemnités de fonction des adjoints

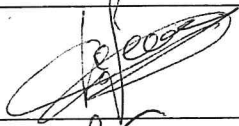

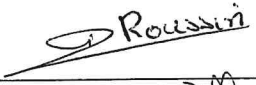
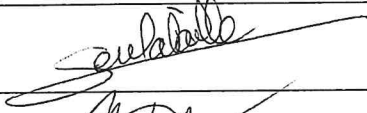
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

- Délibération 8 Devis pour l'entourage du bassin de rétention au lotissement « La Louvelais »
- Délibération 9 Devis pour une plateforme 4 marches
- Délibération 10 Devis pour des panneaux de signalisation
- Délibération 11 Devis pour un grillage au terrain d'entraînement du terrain de football
- Délibération 12 Subvention pour l'Amicale Laïque
- Délibération 13 Participation pour la piscine
- Délibération 14 Bail pour le salon de coiffure
- Délibération 15 Vente de terrain
- Délibération 16 Motion contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Dinan
- Questions diverses

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	
M RAFFRAY Marcel, Adjoint	
Mme MORIN Anne-Claude, Adjointe	
Mme BENOUFA Raymonde, Conseillère	Procuration à M RAFFRAY Marcel
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	
M JOSSET Franck, Conseiller	
M JOUFFE Jean-René, Conseiller	excusé
Mme LABBE Sylvie, Conseillère	

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 21 FÉVRIER 2019**

M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
M OLERON Michel, Conseiller	
Mme ROUSSIN Danielle, Conseillère	
Mme SOULABAILLE Stéphanie, Conseillère	
Mme ZUNDEL Solenne, Conseillère	